



**MARCHEPRIME**  
Une ville au cœur

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 25

présents : 20

votants : 25

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le 19.05.2023



ID : 033-213305550-20230511-DEL2023\_46-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MAI 2023**

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 11 mai à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 05 mai 2023 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

**PRÉSENTS :** M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, Mme BRETTE, M. BARGACH, Mme RUIZ, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme BARQ SAAVEDRA, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, M. CARDOSO, Mme SALHI, Mme MARTIN, M. GUICHENEY, M. MAILLARD

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. RECAPET a donné procuration à Mme BARQ SAAVEDRA

Mme JAULARD a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE

Mme FARGE a donné procuration à Mme BRETTE

M. COURTIN a donné procuration à Mme RUIZ

Mme BERTOSI a donné procuration à M. ROYER

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** Mme FALCOZ-VIGNE

**Délibération n° 2023-46**

**Bilan de la politique foncière année 2022**

Chaque année, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit notamment que :

« Le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Depuis la délibération en date du 19 mai 2022 ayant pris acte du bilan 2021, il a été approuvé par le Conseil Municipal 8 cessions et 3 acquisitions immobilières.

Les cessions portent toutes sur des espaces verts enherbés vendus aux riverains à leur demande et représentent une superficie totale de 982 m<sup>2</sup>.

Les acquisitions de réserve foncière ont pour objet de la constitution foncière, des projets d'aménagement ou d'équipement et représentent une superficie totale de 2 527m<sup>2</sup>.

Le montant global de cessions s'élève à 48 520 euros.

Le montant global des acquisitions s'élève à 1 284 900 euros.

Un tableau en annexe de la délibération reprend les principales caractéristiques de chaque opération et en dresse le bilan pour l'année 2022.

Monsieur le Maire expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération en date du 19 mai 2022 prenant acte du bilan 2021 des acquisitions et cessions foncières ;

Vu la note de synthèse ;

Considérant que le Conseil Municipal doit avoir connaissance du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2022 retracé par le Compte Administratif auquel ce bilan sera annexé ;

Considérant le bilan 2022 des acquisitions et cessions foncières ci-après comportant les caractéristiques essentielles de chaque opération ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du bilan 2022 des opérations foncières concrétisées pendant l'année 2022 ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de l'année 2022 ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



La secrétaire de séance,

**Laetitia FALCOZ-VIGNE**



Le Maire,

**Manuel MARTINEZ**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

ANNEXE DELIBERATION 11 MAI 2023

ACQUISITIONS/CESSIONS ANNEE 2022

**1. ACQUISITIONS 2022**

DESIGNATION DU BIEN	VENDEUR	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	OBJET/ MOTIF ACQUISITION	BATI/ NON BATI	PRIX	DATE ACTE NOTARIE
Maison + piscine	M. et Mme BORDES	03/02/2022	Réserve foncière	127m <sup>2</sup> /1311m <sup>2</sup>	369 900,00 €	16/02/2022
Maison	M. et Mme GONIN	03/02/2022	Réserve foncière	130m <sup>2</sup> /464m <sup>2</sup>	400 000,00 €	04/04/2022
Agence bancaire	BANQUE CIC SUD OUEST	07/07/2022	Réserve foncière	184m <sup>2</sup> /311m <sup>2</sup>	515 000,00 €	19/09/2022

**2. CESSIONS 2022**

DESIGNATION DU BIEN	AQUEREUR	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	OBJET/MOTIF CESSION	BATI/NON BATI	PRIX	DATE ACTE NOTARIE
Espace Vert (domaine privé communal)	M. HUART et Mme ABRASSART	09/12/2021	Demande riverains	/244 m <sup>2</sup>	14 640,00 €	02/05/2022
Espace Vert (domaine privé communal)	M. et Mme BLAIN	19/05/2022	Demande riverains	/254m <sup>2</sup>	15 240,00 €	21/10/2022
Espace Vert (domaine privé communal)	Mme RIVIERRE	15/06/2022	Demande riverains	/95m <sup>2</sup>	3 800,00 €	12/08/2022
Espace Vert (domaine privé communal)	M. CASSAGNE	15/06/2022	Demande riverains	/16m <sup>2</sup>	320,00 €	12/08/2022

DESIGNATION DU BIEN	AQUEREUR	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	OBJET/MOTIF CESSION	BATI/NON BATI	PRIX	DATE ACTE NOTARIE
Espace Vert (domaine privé communal)	Mme DAO	15/06/2022	Demande riverains	/93m <sup>2</sup>	3 720,00 €	12/08/2022
Espace Vert (domaine privé communal)	M. DAO et M. NOAL	15/06/2022	Demande riverains	/95m <sup>2</sup>	3 400,00 €	12/08/2022
Espace Vert (domaine privé communal)	M. et Mme CRENN	17/11/2022	Demande riverains	/82m <sup>2</sup>	3 280,00 €	09/12/2022
Espace Vert (domaine privé communal)	M. et Mme DE MUYNCK	17/11/2022	Demande riverains	/103m <sup>2</sup>	4 120,00 €	15/12/2022

### 3. BILAN 2022

	ACQUISITIONS	CESSIONS
Nombre total	3	8
Montant total	1 284 900 euros	48 520 euros
Superficie totale	2 527 m <sup>2</sup>	982 m <sup>2</sup>